

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Jeudi 26 juin 2025

« DOTATION CANTONALE – TRAVAUX 2025 » COMMUNE DE VALDEROURE

**Paul Euzière
Conseiller municipal de Grasse
Conseiller communautaire
Président du groupe
« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »**

Nous souhaiterions quelques éclaircissements non pas au sujet des travaux sur la commune de Valderoure, mais sur le mécanisme mis en place dans ce cas.

A la lecture de la décision du Bureau communautaire, on comprend qu'il y a deux financeurs des opérations :

- le Conseil Départemental pour 43 200 €,
- la commune de Valderoure pour 21 600 €.

Aucun financement donc de la Communauté d'Agglomération.

Par contre, pour le choix des entreprises, ce n'est plus la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Valderoure qui choisit, mais le Président de la Communauté d'Agglomération ?
C'est en tous cas ce qui est écrit dans l'article 7 de la convention.

Donc, juridiquement, il y a **transfert de la responsabilité du choix des entreprises de la commune vers l'Agglomération** qui, par ailleurs, au titre de la maîtrise d'ouvrage percevra 3% du montant des travaux.

Est-ce bien cela ?

